

Chiffres du Mois d'Avril 2018 (source DARES)

Catégorie	Nombre	% un mois	% 3 mois	% un an
A+B+C+D+E	6 216 500	-0,4%	-0,8%	-0,6%
A	3 324 900	-2,9%	-4,2%	-4,4%
B	777 200	2,9%	1,3%	6,3%
C	1 454 400	0,6%	4,6%	8,2%
B+C	2231600	1,4%	3,4%	7,5%
A+B+C	5556500	-1,2%	-1,1%	0,4%
D	298 800	14,5%	10,8%	-1,0%
E	361 200	-0,5%	-5,5%	-16,0%
Seniors ABC	1 409 700	-0,1%	0,5%	3,4%
Jeunes ABC	705 700	-4,7%	-4,3%	-5,6%

Mise en œuvre de la convention tripartite Etat-Unédic- Pôle emploi

L'instance est composée des représentants des 3 signataires, l'Etat, l'Unédic et Pôle Emploi. Elle veille à l'application de la convention assurance chômage et en évalue la mise en œuvre. Elle met en place les objectifs de Pôle Emploi, pour l'accès et le retour à l'emploi, pour l'amélioration des relations de Pôle Emploi avec les privés d'emploi, entre autres. Cette convention arrivera à son terme le 31 décembre 2018. Les discussions sur la future convention viennent de commencer. A l'Unédic, c'est la Présidente (CFDT) qui participera, ce qui permet de comprendre comment la voix de la CGT peut être transmise. C'est donc par le Comité National de Liaison (Instance représentative des privés d'emploi à Pôle Emploi) que la CGT pourra s'exprimer, pour que Pôle Emploi soit réellement au service des salariés qui perdent leur emploi.

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 4e trimestre 2017

Entre octobre et décembre 2017, on compte 210 100 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation diminue de 26% sur un an, après avoir doublé entre le 4e trimestre 2015 et le 4e trimestre 2016 (+105%)

L'augmentation observée au 4e trimestre 2016 s'expliquait par la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », qui s'est traduit par une hausse de 71% des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015. Au 4e trimestre 2017, le niveau des entrées en formation reste supérieur de 52% au niveau de 2015. Depuis le 2e trimestre 2017, l'évolution des entrées en formation est en baisse sur un an (-28% et -37% pour les 2e et 3e trimestres 2017).

Sur l'année 2017, on compte environ 703 500 entrées en formation de demandeurs d'emploi, soit une baisse de 21% par rapport à 2016, et une hausse de 36% par rapport à 2015

Catégorie A : Elle comprend les personnes sans emploi tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat.

Catégorie B : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie C : Elle comprend les personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie D : Elle comprend les personnes sans emploi, qui ne sont pas immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (demandeurs d'emploi en formation, en maladie, en stage), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Catégorie E : Elle comprend les personnes pourvues d'un emploi, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (les bénéficiaires de contrats aidés).

